

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Sénat

Au fil de ses multiples rebondissements, l'affaire Benalla a eu au moins un effet positif : souligner le rôle du Sénat dans l'équilibre des pouvoirs et dans le contrôle du gouvernement.

La captation du pouvoir par l'oligarchie et l'hyperprésidence macronienne tendaient à nous faire oublier que la Constitution de la V^e République, constamment violée, est de nature parlementaire. Lorsque l'Assemblée nationale est subjuguée par le parti majoritaire, le Sénat peut, par ses commissions d'enquête, dénoncer les manquements au droit, bloquer les dérives autoritaires et signaler à l'autorité judiciaire les délits constatés.

Depuis juillet, la commission présidée par Philippe Bas a joué son rôle de manière exemplaire et défendu en toute rigueur l'État de droit. Pour protéger Emmanuel Macron et son entourage, le Premier ministre a accusé le Sénat d'atteinte à la séparation des pouvoirs. C'est faux : parce qu'il vote le budget, le Sénat peut exercer son pouvoir de contrôle sur l'administration élyséenne. Emmanuel Macron et ses hommes-liges ne supportent pas le fonctionnement, même minimal, du régime parlementaire et le principe du bicaméralisme. Leur comportement n'est pas démocratique mais brutalement disciplinaire.

Union européenne

L'impasse fédéraliste

Société

Les Invisibles
de la République

p. 8

Idées

Du libéralisme
autoritaire

p. 9

Nouvelles pandémies

Pour la première fois, le Collège de France ouvre cette année une chaire de santé publique, confiée au docteur et professeur Arnaud Fontanet.

L'épidémie de grippe saisonnière qui provoque en moyenne 10 000 décès par hiver en France, en grande partie chez les personnes âgées de plus de 65 ans, nous rappelle que les maladies infectieuses (type tuberculose, bronchiolite, rougeole, grippe, gastroentérite) ne sont pas de l'histoire ancienne, loin de là. C'est pour faire une piqûre de rappel que Santé Publique France, et de nombreux autres organismes, se sont associés avec le Collège de France pour ouvrir cette année une chaire de santé publique, assurée par le professeur Arnaud Fontanet, sur le thème des épidémies contemporaines.

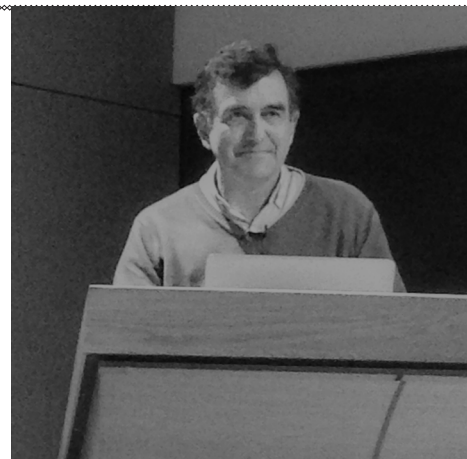
Docteur en médecine, diplômé de la *Harvard School of Public Health*, Arnaud Fontanet est actuellement professeur d'épidémiologie à l'Institut Pasteur (CNAM) et à Sciences Po, où il enseigne la santé publique globale. Il est fort d'une expérience de terrain vaste, en Thaïlande, Cambodge, à Madagascar, entre autres. Personne d'autre que lui n'aurait mieux excercer ce magistère, qui demandait également des talents de réanimateur puisque le dernier cours de santé publique tenu au Collège de France datait d'il y a presque un siècle (1925-1936). Une autre chaire, intitulée « Savoirs contre pauvreté », avait été consacrée à l'épidémie du SIDA en 2011 par Peter Piot.

La séance inaugurale qui s'est tenue le 31 janvier dernier eut pour tâche d'introduire un public nombreux et pour la plupart amateur en médecine aux nouveaux enjeux de

la santé moderne : il aborda ainsi avec une grande clarté tous les noms de ces affections pandémiques que l'on voit passer de temps en temps au JT, contre lesquelles on s'inquiète mais sans en savoir plus. Les virus grippaux, Zika, Ebola, le SIDA, le Chikungunya, la Dengue : cette chaire a pour but de saisir les facteurs de naissance et de propagation de ces maladies, et d'étudier leurs variations chez les populations mondiales afin de les contrôler au mieux et, si possible, de les éviter.

Si le nombre de maladies infectieuses a sensiblement diminué depuis le début du XX^e siècle, c'est grâce à l'amélioration de nos conditions de vie, de l'hygiène et la généralisation de la vaccination (éradication de la variole en 1979), rappelle Arnaud Fontanet. Cette amélioration de la situation poussa le monde de la médecine publique à se focaliser davantage sur les maladies chroniques, liées notamment au vieillissement croissant des populations et à l'allongement de l'espérance de vie (risques cardio-vasculaires et cancers principalement), à la fin des années 1960. Cela fut une vaste erreur, toujours selon Arnaud Fontanet, qui rappelle qu'une épidémie se déclare encore tous les trois ans quelque part dans le monde.

On n'a pas à chercher très loin les déterminants de ces nouvelles pandémies : les virus sont transmis à l'homme par les animaux, qui sont eux-mêmes contaminés par des animaux sauvages obligés de fuir leur environnement naturel à cause de l'exploitation humaine



(déforestation, chasse, urbanisation croissante, etc). L'élevage intensif, de volaille et de porcins en premier lieu, et la concentration des hommes en milieux urbains favorisent la transmission d'individu en individu. D'autres cas sont causés par des erreurs humaines majeures, avec le cas tristement célèbre de l'épidémie d'hépatite C en Egypte dans les années 1960-1970, causée par une mauvaise gestion du traitement d'une autre maladie endémique de la région du Nil, la bilharziose.

Il cite enfin le cas rare des infections volontaires – le fameux bioterrorisme – avec notamment le cas de l'anthrax pulmonaire, aussi surnommée « la bombe atomique du pauvre ». Sur ce point, Arnaud Fontanet rappelle que la Russie possède encore l'un des deux seuls stocks de virus de la variole, et qu'ils ne sont toujours pas mis d'accord avec les États-Unis, le second détenteur, pour détruire ces cellules souches. Ainsi, l'épidémie reste une arme politique, certes incertaine, mais une menace viable tout de même.

Les cours d'Arnaud Fontanet sont à suivre ce printemps au Collège de France (Paris), le lundi de 17h à 18h, à partir du 4 février 2019.

André GRANDIER

SOMMAIRE

P 1 - Cible : Sénat - P 2 : Santé publique : Nouvelles pandémies - P 3 : Armée française : Celui qui dit la vérité... - Écho des blogs : Brexit (suite) - P 4 : Gilets jaunes: Syndicats en crise - P 5 : Cour pénale internationale : Justice à l'africaine - P 6- 7 : Zone euro: L'impasse fédéraliste - P 8 : Jeunesse : Les Invisibles de la République - P 9 : Idées : Du libéralisme autoritaire - P 10 : Roman : Zoé - Orient :Le baril et le coran - P 11 : - Actualités de la Nouvelle Action royaliste - P 12 : Éditorial : « Toujours plus dépossédés »

Celui qui dit la vérité...

Celui qui dit la vérité... doit être censuré. Censure discrète mais effective du colonel Legrier partiellement privé de publication dans une revue spécialisée au mépris du droit de la presse. Mais pourquoi donc ?

Sous le titre « La bataille d'Hajin : victoire tactique, défaite stratégique », la *Revue de la Défense nationale* a publié dans son numéro de février, un article du colonel Legrier, commandant de la Task Force Wagram au Levant d'octobre 2018 à février 2019. Cet article peut être lu dans la version papier de la revue mais il a été supprimé de l'édition en ligne. Motif : le colonel évoque une opération en cours. Pourtant, la revue, officiellement indépendante et vouée à la diffusion d'idées nouvelles dans l'Armée, a publié d'autres articles d'officiers sur des opérations en cours. La véritable raison de la censure, c'est que le colonel Legrier contredit la ligne officielle. Qu'on en juge :

Après avoir constaté qu'il faut « près de cinq mois et une accumulation de destructions pour venir à bout de 2 000 combattants ne disposant ni d'appui aérien, ni de moyens de guerre électronique, ni de forces spéciales, ni de satellites », le colonel Legrier observe que « la bataille d'Hajin a été gagnée mais de façon très poussive, à un coût exorbitant et au prix de nombreuses destructions » en sous-traitant les combats au sol aux Forces démocratiques syriennes, fort médiocres sur le terrain, alors qu'il suffisait de mille combattants aguerris pour régler en quelques semaines le sort de la poche. Analysant les opérations, l'ancien commandant de la Task force Wagram souligne que « bousculés par [les États-Unis] d'un côté, ayant perdu la main sur le tempo des opérations au sol de l'autre, c'est-à-dire privés de toute marge de manœuvres, la seule réaction [de la Coalition] a été d'intensifier les frappes aériennes et donc d'augmenter encore le nombre de destructions. Hajin a subi le même sort que Mossoul et Raqqa : une destruction quasi complète ».

D'où une conclusion lapidaire : « Nous avons détruit massivement les infrastructures et donné à la population une détestable image de ce que peut être une libération à l'occidentale laissant derrière nous les germes d'une résurgence prochaine d'un nouvel adversaire. Nous n'avons en aucune façon gagné la guerre faute d'une politique réaliste et persévérante et d'une stratégie adéquate. Combien d'Hajin faudra-t-il pour comprendre que nous faisons fausse route ? » En haut lieu, il faudrait réfléchir et réagir, au lieu de censurer.

Sylvie FERNOY

Brexit (suite)

Ambrose Evans-Pritchard est rédacteur en chef des affaires internationales du Daily Telegraph. Il couvre la politique et l'économie mondiale depuis 30 ans. Le site Soverain (1) traduit régulièrement quelques uns de ses articles afin de les mettre à la disposition des Français. Dans un article du 19 février, il nous apporte un éclairage instructif quant à la stratégie de l'UE dans les négociations en cours avec le Royaume Uni où il apparaît que ladite stratégie serait plutôt celle d'un bluff avec un jeu des plus faibles.

Les négociations en cours achoppent notamment sur les échanges commerciaux entre la République d'Irlande (qui reste membre de l'UE) et l'Irlande du Nord, sortante. Depuis l'ouverture de ces négociations, l'UE a toujours tenu un discours intransigeant, exigeant « une frontière commerciale avec l'Irlande du Nord dans l'éventualité d'une absence d'accord » constituant ainsi « une violation de l'accord de Belfast ». Selon le journaliste, « au fil des mois et au fur et à mesure que l'on trouverait des moyens de gérer le commerce transfrontalier en Irlande, il deviendra de plus en plus difficile pour Bruxelles de faire valoir sa position maximaliste. Elle aussi commencerait à avoir un intérêt politique à faire en sorte que cela fonctionne. » car si aucun accord n'était trouvé « l'alternative serait épouvantable. L'UE glisserait vers une crise diplomatique avec l'Irlande (...) ». L'UE devra donc composer, car en plus d'un « borborygme diplomatique » inévitable, elle doit absolument tenir compte de « l'avertissement du lobby *FoodDrinkEurope* [qui] prévient que 58 milliards d'euros de commerce annuel entre le Royaume-Uni et l'UE (...) vont exploser si des mesures d'urgence ne sont pas prises ».



Cela lui permet de conclure qu'« alors que nous entrons dans les dernières semaines, il devient de plus en plus clair que le scénario apocalyptique du 30 mars, prévu depuis longtemps, ne se produira pas même en cas de rupture sans accord. À ce moment-là, Bruxelles perdra instantanément le pouvoir de négociation de l'article 50. Elle devra plutôt expliquer aux capitales nationales de l'UE comment elle a si mal mené les négociations du Brexit ».

Contrairement à ce que la propagande euro-béate affirme depuis juin 2016, cela prouve que l'UE n'est pas du tout en position de force pour bloquer efficacement un pays ayant exprimé démocratiquement et clairement sa volonté de sortir. Cela valide un peu plus l'option politique d'une sortie franche sans plan B.

Loïc de BENTZMANN

(1) <https://www.roversain.fr/le-brexit-sans-accord-fait-moins-peur-a-mesure-que-lue-elabore-des-plans-de-survie/>

La loi du nombre

La sélection dans l'enseignement supérieur est une réalité dont prend acte la loi de 2018. Elle ne suffira pas à résoudre la crise dont souffre cette institution.

Au printemps 2018, quelques petits groupes contestataires tentèrent de rejouer mai 68 et en agitant les universités. Le traitement purement négatif dont leur action fit l'objet dans les médias et la répression qu'ils subirent ont largement masqué aux yeux du public le prétexte de leur mobilisation : la loi Orientation et réussite des étudiants, dite ORE, promulguée le 8 mars 2018. En deux longs articles publiés par la revue *Commentaire* dans ses numéros d'automne et hiver 2018 (163 et 169), le juriste Olivier Beaud et le sociologue François Vatin exposent de manière détaillée la genèse et le contenu de cette loi, ainsi que les conditions de sa première application, avec l'ambition « d'éclairer le lecteur sur les tensions qui traversent actuellement l'Université française et sur les tendances prévisibles de sa transformation ».

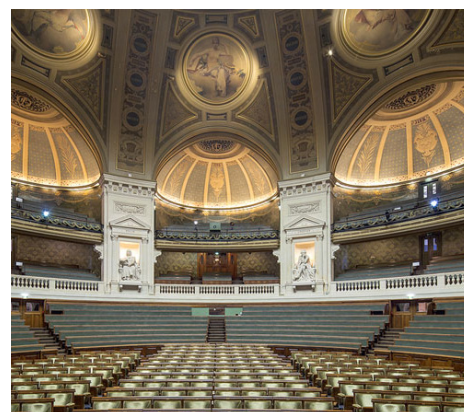
Comparée au projet de loi porté par Alain Devaquet en 1986, la loi ORE n'en a pas les ambitions. Elle ne vise pas à abroger « les dispositions en mille-feuilles des lois antérieures » mais se limite, pour l'essentiel, à modifier les conditions d'accès à l'université. Tout en admettant le principe de libre accès à l'université, elle le subordonne à des conditions. Elle distingue entre l'orientation réservée aux universités de masse et la sélection réservée aux « établissements nobles de l'enseignement supérieur ».

À ceux pour qui la simple évocation du mot sélection provoque des réflexes pavloviens, il faut rappeler que dans l'enseignement supérieur, la sélection est en effet devenue la norme. Les étudiants s'y montrent d'ailleurs largement favorables en privilégiant les for-

mations sélectives : classes préparatoires aux Grandes écoles, IUT, sections de techniciens supérieurs, facultés de médecine, etc. Seuls un tiers des étudiants choisissent l'université, souvent par défaut. Ils y subissent une sélection négative, près de 20 % des étudiants ayant commencé des études supérieures en sortant sans diplôme. Malgré cette désaffection, l'université française doit faire face à une importante progression démographique, parfois qualifiée de « seconde massification des universités ». La complexité des mécanismes sélectifs introduits par le législateur ces dernières années pour faire face à des capacités d'accueil limitées avait conduit à des pratiques régulièrement condamnées par les tribunaux et notamment à celle du tirage au sort - mesure profondément injuste pour les bacheliers écartés qui avaient les capacités de suivre un cursus universitaire.

Pour y mettre fin, la loi ORE introduit un mécanisme de sélection des formations à l'intérieur de l'université. Il est assorti d'un système de « rattrapage » offert à ceux qui acceptent de suivre une formation de remise à niveau. Rien n'est dit sur le contenu, les modalités et le financement de cette formation, lacune soulignée par nos auteurs pour qui « en France, l'intendance ne suit presque jamais ».

La « petite révolution constituée par la loi ORE » réside dans sa capacité à opérer un tri sur des critères relatifs à la valeur des étudiants, ce que ne permettaient pas les textes antérieurs, ni les algorithmes sur lesquels reposait la plateforme APB. Ce tri vise uniquement les « filières en tension » dans lesquelles « le nombre de candidatures



excède les capacités d'accueil ». Il faut insister sur ce point car il démontre l'absence de pertinence des oppositions de principe à la loi.

La procédure d'admission parcoursup constitue l'outil pratique de ce tri. Aux termes d'une analyse détaillée de ses mécanismes et de sa première application, Olivier Beaud et François Vatin jugent qu'il s'agit d'un « dispositif robuste » qui fonctionne de manière satisfaisante et ne mérite en aucun cas les reproches de manipulation statistique et de caractéristiques antisociales qu'ont formulées ses détracteurs. La loi ORE, concluent-ils, « n'introduit pas la sélection, qui est, de fait massive dans l'enseignement supérieur, mais en prend acte et la règle ». Elle met ainsi en évidence l'état de notre système universitaire : extension des cursus sélectifs, poids croissant de l'enseignement supérieur privé, désaffection pour les études fondamentales, divorce croissant entre le corps d'enseignants, les chercheurs et un public étudiant « pour une large part échoué là « par défaut » », prolétarisation du corps universitaire. Il n'en reste pas moins, ajoutent-ils, que cette loi, se contente de traiter les universités, leurs étudiants et leurs personnels comme de simple « variables d'ajustement ». Reste à savoir si notre société et notre modèle de développement permettent de sortir de cette logique purement quantitative.

Laurent LAGADEC

Justice à l'africaine

La justice internationale n'avalise pas la politique africaine de la France. Qui se trompe ?

Le 23 janvier, la France a remis à la Cour Pénale Internationale (CPI) un dirigeant des milices anti-musulmanes dites anti-balaka en Centrafrique, Patrice-Edouard Ngaïssona, élu l'an dernier au Conseil de la Confédération africaine de football. Pourtant le 15 janvier, la même Cour de la Haye avait acquitté Laurent Gbagbo, l'ex-président de la Côte d'Ivoire, remis par la France en 2011 après que la force Licorne l'eut appréhendé après des élections contestées. La France avait déjà eu fort à faire avec le tribunal pénal international pour le Rwanda qui a maintenant clos ses travaux. La justice française s'est inclinée le 21 décembre en abandonnant au bout de vingt ans les poursuites contre sept membres de l'entourage du président rwandais Paul Kagame accusés d'être à l'initiative de l'attentat en 1994 contre l'avion du président Habyarimana, élément déclencheur du génocide anti-tutsi.

Centrafrique, Côte d'Ivoire, Rwanda : ce sont trois opérations majeures de la France en Afrique dont finalement la légitimité est ébranlée. Ces coups successifs portés en moins d'un mois à la politique africaine de la France ont libéré la parole dont témoigne l'offensive contre la zone franc ou la rivalité avec l'Italie sur la Libye.

En dépit de son discours de Ouagadougou de novembre 2017 reniant l'idée même de politique africaine, le président Macron n'a pas réussi à se démarquer de l'action de ses prédécesseurs. Le récent soutien aérien apporté au Tchad au président Idriss Deby contre une colonne d'opposants venus du sud-Libyen s'inscrit dans une longue tradition digne de la guerre menée par François Mitterrand dans

les années 80. Or en l'occurrence c'était, dit-on, moins une ingérence dans les affaires intérieures que la poursuite de la lutte contre le djihadisme où l'armée tchadienne est en première ligne qu'il s'agisse du Sahel ou de Boko Haram.

Ce n'est certes pas un argument en faveur de la perpétuation indéfinie des mêmes à la tête des Etats africains, mais la recherche d'une alternance apaisée, la quête d'une continuité assumée. La surprise de Kinshasa pourra servir de leçon. La population n'a pas fait de difficulté à l'élection d'un opposant même si chacun savait que l'opposant choisi n'était pas celui qui avait gagné. Un pragmatique, fils d'un opposant historique, Félix Tshisekedi, a été préféré à un opposant radical. La formule poutinienne n'est pas exclue, le président sortant, Joseph Kabila, chef de la majorité présidentielle, pouvant devenir soit président du sénat soit premier ministre. L'Union africaine début février a entériné. L'Afrique centrale est demeurée en paix.

Kabila, intronisé jeune à la mort de son père, est encore dans la quarantaine. Il est infiniment plus difficile de demander aux plus anciens de se retirer. Il est paradoxal que le continent le plus âgé, l'Europe, élise de plus en plus de quadragénaires alors que le continent le plus jeune, l'Afrique, avec deux-tiers de moins de 25 ans, compte le plus grand nombre de septuagénaires et d'octogénaires au pouvoir. Le record était tenu par Robert Mugabe, 93 ans, au Zimbabwe, écarté en 2017 par une révolution de palais pacifique. Le poids de la coutume interdit de bousculer l'ancien, et de moins en moins à mesure qu'il est plus ancien. Le problème n'est pas tant l'âge du capitaine – souvenons-



nous de Félix Houphouët-Boigny (mort en fonctions en 1993 à 88 ans) dont chacun se réclame aujourd'hui en Côte d'Ivoire jusqu'à créer un rassemblement houphouëtiste ; le président du Gabon, Ali Bongo, fils de son père, vient de souffrir d'un AVC à moins de soixante ans.

Le problème vient de l'organisation même des Etats et des sociétés africaines. C'est là-dessus que la justice de la Haye bute. Elle a pu penser qu'il suffisait de nommer un procureur africain pour que l'on n'y voie pas une justice pour Africains. Tactique ressassée qui n'abuse personne. La gambienne Fatou Bensouda sert un système aligné sur les procédures judiciaires américaines. Les Américains, quoique leur pays soit non partie au traité de Rome instituant la CPI, sont nombreux parmi les équipes de juristes à La Haye comme hier à Arusha. Les méthodes de preuves désarçonnent les avocats formés à l'école française. Ce sont les interférences entre politique et droit qui font surtout problème d'autant que la Cour a à connaître de différends liés aux élections comme au Kenya en 2008 ou en Côte d'Ivoire en 2010. Pourquoi les juges accepteraient-ils d'endosser les maux commis – ou non empêchés – par les politiques ? Chacun son métier, à la diplomatie de faire avec ce qui existe, à la justice de statuer sur ce qui doit être. Les moyens du bord ou les codes, deux mondes parallèles qui ne se rencontrent pas.

Yves LA MARCK

L'impasse fédéraliste

Avocat passionné de l'Union européenne et de la « monnaie unique », Jean Quatremer retrace dans un gros livre (1) l'histoire de l'euro. Il annonce que cette « monnaie sans Etat » disparaîtra en provoquant une crise épouvantable si les gouvernements ne se décident pas au saut fédéral. Le familier du labyrinthe bruxellois se trouve bien seul au fond de son impasse.

Il ne faut pas hésiter à se plonger dans ces six cent cinquante pages et l'on peut même regretter que l'éditeur ait fait l'économie de références précises aux nombreuses citations, toujours instructives, qui confortent l'exposé, informé et clair, des décisions qui ont conduit à la « monnaie unique » et le récit de son histoire tourmentée.

L'analyse de Jean Quatremer, lucide et souvent critique, s'inscrit dans le cadre idéologique qui prescrit la monnaie « forte », l'équilibre budgétaire, la contrainte salariale, les privatisations et qui accepte de subir la loi des marchés financiers. Cela dit, son ouvrage réveille maints souvenirs et apporte divers éclaircissements sur ce qui se concocte, loin des peuples, dans l'usine à gaz qui relie Bruxelles, Berlin, Francfort et Strasbourg. La complexité du système peut décourager le lecteur mais il est possible, sans tordre un récit riche en rebondissements, de repérer quatre constantes dans la construction de la zone euro et plus largement de l'Union européenne :

- À l'opposé de l'élan enthousiaste vers « l'Europe », on assiste à des manœuvres confuses, lourdes d'arrière-pensées électorales et de calculs personnels, aboutissant à des compromis bancals entre des intérêts divergents. Ce n'est pas une découverte, mais une confirmation solidement étayée.

- Un certain nombre de dirigeants ne comprennent pas le sens des décisions qu'ils prennent – tout particulièrement dans le domaine monétaire – faute de connaissances théoriques. Le « pragmatisme » a fait des ravages et continue d'en faire.

- Souvent ignares, les dirigeants français se signalent par la trahison constante des promesses qu'ils ont faites à leurs électeurs. Jacques Chirac qui voulait réduire la fracture sociale se rallie à l'austérité, Lionel Jospin signe le traité d'Amsterdam et tous s'alignent sur Berlin...

- L'Allemagne défend ses intérêts nationaux confondus avec les dogmes de sa classe dirigeante – monnaie forte, lutte contre l'inflation, équilibre budgétaire – et les fait prévaloir en soumettant de gré ou de force ses partenaires.

Une Europe allemande

L'histoire de l'euro, telle que la raconte Jean Quatremer, est celle de sa déception. Quelques hommes ont arraché la décision monétaire mais, nous dit-il, la « monnaie unique », pour bien fonctionner, doit être le pilier d'une union politique de nature fédérale que les dirigeants « européens » n'ont jamais vraiment souhaitée. Ils savaient que l'euro, monnaie sans État, ne serait qu'un « enfant prématuré et chétif » selon les mots de Gerhard Schröder. Et l'éminent journaliste de déplorer que les dirigeants des États nationaux aient affaibli le Pacte de stabilité, ce « règlement intérieur de la zone euro », et « soigneusement préparé la crise de 2010-2012 » qui a failli emporter le système. Il y aurait beaucoup à dire sur ce jugement, car tout de même la zone est restée sous le carcan austéritaire, gravé dans le marbre du TSCG par la suite (2) mais la conclusion de Jean Quatremer frappe par sa netteté : nous sommes dans une «

Europe allemande », nous sommes soumis à « l'imperium allemand ».

Tout au long de son livre, Jean Quatremer fournit les preuves de ce qu'il avance.

S'il voit en Helmut Kohl le père de l'euro, il rappelle que le chancelier a posé ses conditions, afin que l'euro soit « le digne fils du mark ». Si les partenaires de l'Allemagne acceptent, c'est parce qu'ils ont été « évangélisés » pendant dix ans par Theo Waigel, ministre des Finances depuis 1989 et Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank depuis 1993. Un système de contrainte s'installe, dont l'Allemagne s'exonère quand ça l'arrange. Ainsi, quand le déficit budgétaire allemand se creuse en 2003, Hans Eichel, alors ministre des Finances, déclare que « le Pacte n'est pas un code pénal, mis un instrument politico-économique flexible » avant de préciser que le pacte de stabilité « n'a jamais été conçu pour s'appliquer à l'Allemagne ». On voit aussi Angela Merkel s'employer à saboter un plan de relance européen en 2008 avant de lancer, sans la moindre coordination, un gigantesque plan national de redressement – puis contribuer activement à l'aggravation de la première crise grecque en 2010 avant d'imposer ses solutions sous forme d'expédients punitifs.

L'analyse que fait Jean Quatremer de la crise grecque de 2015 est hautement contestable, mais il a l'honnêteté de reconnaître que les décisions de l'Eurogroupe ont été prises hors de tout contrôle démocratique et que les règlements européens – *six pack, two pack* – sont « attentatoires à la démocra-

Jean Quatremer

**IL FAUT
ACHEVER
L'EURO**

Tout ce que vous avez toujours
voulu savoir sur l'euro
(sans oser le demander)



« L'EURO »



Emmanuel Kant.

tie ». On s'aperçoit, en effet, pour suit-il, que ces textes « ont enlevé tout pouvoir aux citoyens et à leurs représentants légitimement élus : la seule politique qu'ils peuvent conduire est celle qui mène à l'éradication du déficit et de la dette... La zone euro n'est plus très loin du pilotage automatique des budgets dont rêve Wolfgang Schäuble, pour qui la politique de la nation est trop sérieuse pour être confiée à des politiciens (non Allemands s'entend) ». Comme l'Allemagne est surreprésentée dans tous les organes de l'Union européenne, comme la Commission de Bruxelles sollicite l'accord de Berlin avant toute décision, comme l'Allemagne profite d'un euro sous-évalué alors que ses concurrents en pâtissent – mais alors pourquoi Jean Quatremer vante-t-il le succès « technique » de l'euro ? - comme l'Allemagne a fait du Pacte de stabilité un « carcan », les peuples se révoltent et menacent la « monnaie unique » ...

Même si certaines analyses de Jean Quatremer sont contestables, sa conclusion est pertinente et il serait intéressant de la voir discutée par les principaux candidats aux élections européennes. Mais la solution fédéraliste présentée pour « achever l'euro » est d'un simplisme déconcertant. Un budget de la zone euro jouant le même rôle que le budget fédéral aux États-Unis, un Trésor européen capable d'emprunter à taux bas, une Union bancaire achevée, un ministre des

Finances de la zone contrôlée par un Parlement de la zone, telle est la fédération démocratique que Jean Quatremer appelle de ses vœux. Rien sur la philosophie politique du fédéralisme. Rien sur la présidence de la zone euro et rien sur son gouvernement. Rien sur l'articulation institutionnelle de la zone euro et du reste de l'Union européenne. Rien sur la politique économique de la fédération mais, dans les dernières lignes de l'ouvrage, une allusion à la menace représentée par un nationalisme venant révoquer la promesse d'union politique contenue dans la « monnaie unique ». Sans oublier, sur la quatrième de couverture, l'annonce de la catastrophe majeure qu'entraînerait l'effondrement de la zone euro... Exhortations et menaces n'y changeront rien : le « fédéralisme européen » est une impasse au fond de laquelle s'accumulent les paradoxes.

Faire le saut fédéral tout de suite, pour éviter l'effondrement de l'euro ? Impossible. Jean Quatremer explique que l'Allemagne refuse les solutions fédérales : elle s'oppose à l'achèvement de l'Union bancaire, elle accepte la Commission parce que c'est son bras armé, elle refuse toute union de transferts, c'est-à-dire le financement des zones en déficit qui s'accomplit sans problèmes dans le cadre des États nationaux. Seule la Banque centrale européenne lui échappe mais elle récuse le recours massif à la planche à billets.

Même si l'Allemagne se convertissait soudain au fédéralisme, il faudrait ensuite que l'Union européenne fasse l'objet d'une réforme démocratique de ses institutions puisque la Commission est un organe exécutif qui a le monopole du législatif alors que le Parlement européen n'a pas l'initiative des lois. Quant à la fédéralisation démocratique de la zone euro, elle se heurterait au principe de l'indépendance de la Banque centrale européenne. Laquelle a démontré, en Grèce, son savoir-faire dans la déstabilisation des gouvernements démocratiquement élus. Jean Quatremer ne nous dit rien de la

Constitution de l'État fédéral qu'il appelle de ses vœux et qui devrait être adoptée au suffrage universel par tous les peuples des États-membres. Or l'Union européenne et la zone euro ne cessent d'engendrer des réactions nationalistes...

On peut toujours rêver d'un dépassement des blocages conjoncturels et structurels mais si ce rêve devenait une réalité, cette réalité serait antidémocratique et anti-européenne.

Antidémocratique. Emmanuel Kant a montré qu'un État européen prendrait nécessairement la forme d'un gouvernement despotique qui s'efforcerait de subjuguier les nations existantes et provoquerait en retour de violentes réactions génératrices d'anarchie. C'est pourquoi Kant préconise la coexistence pacifique des nations dans le cadre d'un « Congrès permanent des États ».

Anti-européenne. Dès lors que la fédération - nécessairement despotique comme le montre aujourd'hui le comportement de la Commission, de la BCE, de l'Eurogroupe - tente d'absorber les nations, elle détruit l'Europe qui se définit essentiellement par la pluralité de ses nations reliées par leur commune culture comme le disent, entre autres, Fichte et Hegel.

Si Jean Quatremer fréquentait les philosophes allemands du 19^{ème} siècle, il comprendrait la véritable alternative : ou bien l'Europe est étatique-fédéraliste et elle détruit l'unité culturelle de l'Europe qui est le fruit du dialogue multiséculaire de ses nations. Ou bien l'Europe est vraiment européenne et la diversité de ses cultures compose une civilisation de source continentale et aujourd'hui « sans rivages » - mais alors elle proscriit la forme étatique-fédéraliste.

Pour que l'Europe se réaffirme selon sa vocation historique, il faut en effet « achever l'euro » au sens où l'on abat un animal nuisible.

Bertrand RENOUVIN

(1) Jean Quatremer, *Il faut achever l'euro*, Calmann-Lévy, 2018.

(2) Signé en 2012, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) impose notamment le respect de la règle de l'équilibre budgétaire.

Les Invisibles de la République

La notion de zone périurbaine s'est imposée depuis longtemps dans les discours géographique et politique. Y vivent des communautés humaines dont on parle peu ou mal, notamment les plus jeunes car on ne les entend pas, on ne les voit pas. Or, ils souffrent de problèmes sociaux spécifiques qui ne sont en rien réductibles à ceux des jeunes de banlieue. Ce sont les invisibles de la République.

Ces jeunes des espaces périurbains représentent près de 60 % de la jeunesse de notre pays. Ils vivent dans des villes ou dans des villages situés hors des circuits mondialisés, à la campagne, en montagne ou en bord de mer. Leur vie en tant que tel est loin d'être un enfer. Beaucoup ont un rapport à la nature incomparable, vivent dans des familles chaleureuses, même si l'espace périurbain est un secteur où les familles monoparentales sont très fortement représentées. Salomé Berlioux et Erkki Maillard les connaissent bien. Ils sont à leur côté depuis plusieurs années à travers leur association Chemins d'avenir.

Et un avenir n'est pas toujours facile à construire. Il y a de nombreux handicaps à surmonter. Des handicaps territoriaux d'abord lorsque l'on vit loin d'un lycée qu'il soit général ou professionnel ou d'une université. Il faut alors faire face au coût des transports, mais aussi pour les étudiants aux frais du logement et de la nourriture. Et pour certaines familles, cela fait beaucoup trop surtout s'il y a plusieurs enfants. Il faut aussi supporter le handicap de l'information, car il est difficile de se retrouver au sein des

méandres du net pour trouver les bons sites, les bonnes adresses, y compris pour ces jeunes dont on dit qu'ils ont grandi un ordinateur dans les mains. Bien souvent, ils ne possèdent pas les réseaux susceptibles de les informer sur les filières les plus performantes, sur les stages à effectuer, sur les ficelles à connaître pour un CV ou un oral de concours. Mieux vaut être fils d'avocat à Lyon qu'à Romans. Et puis il y a l'autocensure, la conviction que telle ou telle filière n'est pas faite pour soi, malgré des résultats scolaires flatteurs. Sans oublier l'attachement à une ville, un village qui fait de tout départ un déchirement.

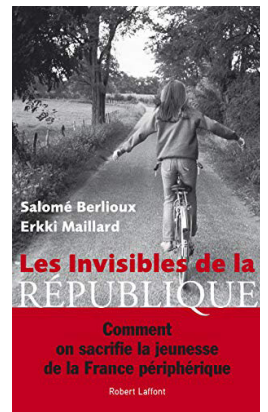
On va alors se tourner vers ce que l'on connaît déjà qui est plus proche de chez soi, quitte à faire une croix sur ses rêves. Les deux auteurs connaissent ces jeunes, nous en présentent certains, sans pathos mais avec la conviction qu'ils nous font partager qu'il y a là un immense gâchis, un réservoir de talents laissés en jachère. Il nous font aussi sentir la frustration de ces enseignants ou chefs d'établissement qui n'arrivent pas à convaincre les familles de sauter le pas, de prendre le risque, parce qu'entre autres le risque est financier et qu'en bout

du compte on n'est jamais sûr de la réussite. Certains élèves s'en sortent quand même. Celle-ci qui souhaitait être médecin sera infirmière ce qui est loin d'être déshonorant mais d'autres se contenteront de boulots moins attrayants leur laissant le sentiment que pour eux, il n'y a pas d'ascension sociale possible. Pas de révolte à la clé, mais le sentiment en partie injustifié que la République ne fait rien pour eux ferment pour certains de l'abstention ou du vote extrémiste.

Cependant les deux auteurs refusent de sombrer dans le pessimisme. Fondateurs de l'association Chemins d'avenir, ils sont le réseau de ceux qui n'en n'ont pas. Travaillant de conserve avec les rectorats, les fondations de grandes entreprises, les Chambres de commerce, les associations déjà présentes sur le terrain, ils font se rencontrer ceux qui ne se rencontrent pas, offrant des parrains et des marraines à des jeunes isolés de fin de collège et de lycée. Ils les aident à discerner les contours d'un avenir désirable, les moyens d'y parvenir, les codes et les clés nécessaires tout en les responsabilisant. Pour les auteurs en effet, la société doit se prendre en main et ne pas tout attendre de l'État. Pour autant celui-ci est indispensable pour mobiliser l'administration et les acteurs sociaux pour faire de l'intégration de ces jeunes si mal connus du public une cause nationale. Seront-ils entendus ? Espérons-le, sinon...

Marc SEVRIEN

S. Berlioux, E. Maillard, *Les Invisibles de la République*, Robert Laffont, 2019.



Du libéralisme autoritaire

Les idées peuvent-elles changer le monde ? On peut répondre par l'affirmative à condition d'ajouter qu'un projet de transformation trouve sa pleine efficacité quand il est servi par une technologie politique qui modifie les capacités de penser et d'agir d'une partie de la population. À partir de sources nombreuses et sûres, Grégoire Chamayou raconte (1) l'histoire intellectuelle de l'entreprise multiforme qui a fait basculer les États-Unis et l'Europe occidentale dans l'ultralibéralisme.

Pour réaliser ce grand basculement, peu d'hommes furent à la manœuvre et celle-ci ne ressemble en rien à un complot. Tout se déroula en pleine lumière par la voie des livres et des rapports publiés, de débats largement ouverts et de déclarations à la presse. Il suffisait de lire Samuel Huntington, Friedrich Hayek et les nombreux théoriciens et praticiens qui se sont exprimés dans les années 1970-1980 sur l'avenir du capitalisme...

Un avenir qui paraissait très sombre à ses défenseurs. Dans les années soixante, de puissants mouvements contestataires et l'écologisme naissant dénonçaient avec succès les dégâts commis par les grandes entreprises. Des mouvements de consommateurs – par exemple celui de Ralph Nader aux États-Unis – exigeaient des productions de qualité. Les luttes



ouvrières menées par de puissants syndicats n'étaient pas moins intenses et l'organisation taylorienne du travail était remise en cause. Ce qu'il est convenu d'appeler l'État-Providence suscitait des demandes croissantes de protection et de large redistribution des revenus en faveur des classes moyennes et populaires.

Assaillis par cette démocratie sociale, les patrons étatsuniens perdaient confiance. Mais ils avaient de l'argent et surent trouver des hommes intelligents décidés à la contre-offensive. Leurs noms sont inconnus du grand public : Lewis Powell, vice-président de la Chambre de commerce américaine, James Roche, P-DG de General Motors, l'économiste Ronald Coase et bien d'autres.

Grégoire Chamayou explique les idées et surtout les méthodes qui permirent à ces néo-libéraux de parvenir à leurs fins. Ces idées n'étaient pas neuves mais elles furent réhabilitées avec ingéniosité. Ils montrent comment discipliner les managers – par les stock-options – pour rétablir le pouvoir des actionnaires ; comment traiter les groupes contestataires en séduisant les « réalistes » pour isoler les « extrémistes » ; comment subvertir la législation ; comment raréfier les biens publics pour faire place au marché des productions privées ;

comment convaincre les consommateurs de changer leurs habitudes – par exemple en les incitant à remplacer les bouteilles de bière par des canettes puis en les culpabilisant parce que les boîtes vides polluent l'environnement afin qu'ils se « responsabilisent » ...en évitant à l'entreprise de supporter les coûts de gestion des déchets. Les milieux « pro-business » et leurs intellectuels organiques ont mené et mènent toujours une guerre, en s'inspirant d'ailleurs des techniques de contre-insurrection. Cette guerre contient sa part de ruse sous la forme de la « reconnaissance éthique » de l'adversaire et du dialogue systématique qui neutralise et corrompt. Étudier ces méthodes permet de les dénoncer et d'apprendre à bloquer les procédés de séduction-soumission.

Depuis les années quatre-vingt, ces opérations de guerre ont été d'autant plus réussies que les libéraux ont pu s'appuyer sur de puissants États, dirigés par des équipes converties à la dogmatique néo-libérale et qui se sont ingéniées à réduire le « périmètre » étatique. Il s'agissait de réduire l'action de l'État par des règles constitutionnalisées de réduction des dépenses publiques afin que les demandes des citoyens ne convergent plus sur ses services. Il fallait donc privatiser massivement pour que les usagers des services publics deviennent des clients d'entreprises concurrentielles reportant sur celle-ci leurs attentes.

Cette révolution « libérale » s'est accompagnée d'un projet de limitation de la démocratie, déjà exprimé en 1975 par Samuel Huntington pour qui l'intensité démocratique rend la démocratie ingouvernable. Se dessine alors le modèle d'un libéralisme disciplinaire, autoritaire, dont Friedrich Hayek est le théoricien. Pour lui, le coup d'État de Pinochet est une divine surprise et il explique que la dictature peut être nécessaire dans la période de transition vers une véritable liberté économique. De Salazar à Pinochet en passant par la dictature militaire en Argentine, Hayek est remarquablement cohérent : il faut un système de contrainte pour assurer le fonctionnement du marché.

Pour Hayek comme pour les autres théoriciens néo-libéraux, il s'agit de destituer le pouvoir politique, de réduire à très peu les fameuses « marges de manœuvre » du gouvernement, de se résigner éventuellement aux élections libres – mais à condition que les résultats des élections ne dérangent en rien le libre jeu des entreprises. Ce que nous appelons « oligarchie » – la domination d'une caste au service d'intérêts privés – n'est pas une simple dérive mais, hors la dictature militaire, le seul système qui puisse assurer encore quelques beaux jours au business. Ce qui se vérifie en France n'est pas moins évident à l'échelon de la zone euro et de l'Union européenne, deux entités qui survivent dans et par le déni de démocratie.

B. LA RICHARDAIS

(1) Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique éditions, 2018.

Le baril et le coran

La montée de l'islamisme politique est-elle en relation avec le prix du baril de pétrole ? La thèse de Gilles Kepel mérite examen.

Voici quarante ans que Gilles Kepel étudie et enseigne le Moyen-Orient. Il a l'impression d'avoir parcouru un cycle complet commencé avec la guerre du Kippour (ou du Ramadan) d'octobre 1973 et qui s'achèverait maintenant. 1973 marquait la déroute des nationalismes arabes en même temps que la flambée des cours du pétrole. La thèse de Kepel est que la montée de l'islamisme politique est allée de pair avec celle du prix du baril. L'État islamique (EI) a représenté « l'aboutissement monstrueux de l'État rentier ». Sa force reposait sur ses exportations illicites de pétrole syrien et irakien.

La nouveauté radicale incarnée par l'héritier saoudien MBS (Mohamed ben Salman) est la rupture avec ces logiques. Le Royaume se distancierait simultanément de ces deux réalités mystérieusement imbriquées : le Livre et le baril. Le projet de rendre le budget saoudien moins dépendant des revenus pétroliers, et notamment la privatisation partielle du

géant Aramco, irait de pair avec un allègement des contraintes religieuses imposées par la lecture wahhabite de la Loi. Si les deux phénomènes sont corollaires, Kepel se garde bien de se prononcer sur leur rapport de causalité.

Il reste que l'islamisme politique est en recul dans la mesure même où l'arme du pétrole est moins décisive. Les États-Unis, avec le gaz de schiste, sont redevenus grands producteurs et exportateurs de pétrole. Le Moyen-Orient n'a plus à leurs yeux de caractère stratégique. Ils empêchent l'Arabie saoudite et la Russie de pousser les cours à la hausse, ce qui introduit entre ces deux pays une solidarité d'intérêts qui ne cesse de s'affirmer. D'une manière générale, c'est partout (Turquie et Iran compris) le retour du nationalisme.

Pour Kepel, c'est plutôt une bonne nouvelle. Ce serait le retour du Levant par opposition au Moyen-Orient, au Golfe et à la péninsule arabe. Le centre de gravité avant 1973 – ou avant 1979

et la révolution iranienne – était le conflit israélo-arabe, qui fondait l'unité arabe. La « fitna », la division entre chiites et sunnites, l'éclatement du sunnisme en milices, est à l'origine du déclin du monde arabe et de la multiplication des interférences extérieures, source du chaos actuel.

C'est aussi pour Kepel un retour aux fondamentaux tels qu'il les avait étudiés jeune chercheur à Damas auprès notamment du regretté Michel Seurat. On peut penser qu'il y a là quelque nostalgie d'un passé disparu. C'est au contraire la formulation raisonnée d'un espoir raisonnable pour cette région.

Dominique DECHERF

Gilles Kepel, *Sortir du chaos. Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Gallimard.



Roman

Zoé

Tous les amateurs de Pagnol le savent, la tante Zoe dans *Marius*, comme l'Arlésienne ou madame Columbo, est un personnage essentiel que l'on ne voit pas et qui symbolise « la fille perdue ». Gilles Ascaride, écrivain et comédien, lui donne vie dans son court roman *Zoé* avec la verve et le langage qui caractérise son œuvre. Zoé traverse l'histoire de sa ville dans une narration riche en parler marseillais. On y retrouve les quar-

tiers, la vie industrielle et le sort difficile des filles de l'époque, en proie à la misère et aux tentations. Zoé, sorte de Carmen marseillaise, après une vie mouvementée riche en amants de tous pays, se range bourgeoisement, en apparence, à Bourges en plein front populaire. Mili-

tante communiste elle revient à Marseille pour y faire le coup de feu aux côtés des FTP jusqu'à la Libération. Le livre, préfacé par Jean Contrucci et Philippe Caubère, se lit d'une traite, le sourire aux lèvres mais aussi une (petite) larme à l'œil. Zoé est un petit bijou dans l'œuvre variée de Gilles Ascaride

Patrick BARRAU

Zoé, Gilles Ascaride, Édition le Fioupé-lan, Cabriès, 2018.



Brèves

Ethiopie, le 17 janvier :

La princesse Mariam Senna Asfaw Wossen a rencontré le vice-président de la commission de l'Union africaine, accompagnée des membres de la Fondation pour le mémorial Haile Sélassié Ier, afin de préparer l'inauguration de la statue dédiée au Négus et qui sera installée en face des nouveaux bâtiments de l'Union africaine. Le nouveau gouvernement éthiopien a invité les membres de la famille impériale à rentrer à Addis Abeba.

Norvège, le 29 janvier : Suite à une motion déposée par le parti de la gauche socialiste, 36 députés sur 164 ont tenté de faire abolir la monarchie lors d'une session du Parlement. Un comportement de la part de ces élus qui a fortement irrité la presse. Celle-ci n'a pas manqué de leur rappeler que la monarchie était indissociable du pays autant qu'un élément de stabilité.

Malaisie, le 31 janvier :

Après l'abdication surprise du sultan Mohammad V, les neuf souverains de cette fédération monarchique se sont réunis et ont élu comme nouveau Yang di-Pertuan Agong, le sultan Abdullah Shah, roi de de l'état de Pahang.

Communiqué du 16 février suite à l'agression contre Alain Finkielkraut

Les menaces et insultes antisémites dont Alain Finkielkraut a été victime le 16 février sont à condamner résolument. Mais les condamnations morales ne suffisent pas, même quand elles sont suivies de sanctions judiciaires. Depuis trente ans, les condamnations du racisme et de l'antisémitisme se sont multipliées mais le racisme s'affiche sans détours et l'antisémitisme prospère selon deux sources – l'une locale, l'autre importée. Quand les dirigeants du pays refusent de tarir les financements saoudiens qui irriguent les réseaux de l'islamisme radical, quand des élus locaux financent par pure démagogie des associations islamistes, il ne faut pas s'étonner que les condamnations verbales de l'antisémitisme restent sans effet. Quand les dirigeants du pays poussent les classes moyennes et populaires au désespoir, quand ils étalent leur impuissance sous prétexte de « construction européenne » et de « mondialisation », il ne faut pas s'étonner que certains partent à la recherche d'un donneur d'ordres clandestin et en viennent à dénoncer des complots imaginaires – à commencer par le « complot juif ». Condamner les effets sans remonter aux causes, c'est une fois de plus laisser faire.

Vidéos de la NAR

Les conférences de la saison 2017 - 2018 sont disponibles sur notre chaîne YouTube et depuis le site « Archives royalistes »

Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi de l'année universitaire, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19h30).

Entrée libre, une participation aux frais de 2 euros est demandée. La conférence s'achève à 22h. Une carte annuelle d'abonné des mercredis (12 euros) permet d'assister gratuitement à tous les mercredis.

Après la conférence, à 22h, un repas amical est servi à ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 7 euros)

Pas de réunion les mercredis 27 février et 6 mars.

Le mercredi 13 mars, nous recevrons François Fleutot pour son livre *Les Rois excommuniés* (Cerf).

Congrès

Le 38^{ème} Congrès de la Nouvelle Action royaliste se tiendra à Paris les 30 et 31 mars

Début des travaux : le samedi à 9h30
Fin des travaux : le dimanche à 16h30

Bulletin d'abonnement à *Royaliste*

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse électronique :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13
36-38, rue Sibuet
75012 Paris
Tél. : 06 43 11 36 90

Directeur de la publication

Yvan Aumont

Directeur politique

Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint

Christophe Barret

Rédacteur en chef

Marc Sévrien

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801

ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

Toujours plus dépossédés

L'industrie de la nation française est à vendre. Ce n'est pas nouveau. La droite avait commencé en 1986. La gauche a repris en 1997 avec Lionel Jospin, champion des privatisations. On a privatisé les banques, on a vendu Total en 1993, Pechiney en 1995, les Chantiers de l'Atlantique en 2008, Alstom en 2015... Les ventes d'entreprises publiques ont coïncidé avec les rachats massifs d'entreprises privées françaises par des groupes étrangers (1).

On se plaint de la désindustrialisation et du chômage qu'elle entraîne, mais la braderie continue. Sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, le gouvernement a lancé de nouvelles privatisations - Aéroports de Paris, la Française des Jeux, Engie - et l'on annonce déjà des cessions de participations de l'Etat qui concernent Orange, Air France-KLM, Peugeot et Renault. Elles s'ajouteront à la privatisation des barrages et d'une partie de la forêt domaniale.

Les justifications de cette frénésie ? Toujours les mêmes depuis trente ans. On affirme que les entreprises privées sont plus performantes que celles du secteur public et que la concurrence est salutaire... comme le serine Bruxelles. On ajoute qu'il faut renflouer les caisses de l'État et soutenir les nouvelles entreprises innovantes. Vraiment ?

Nul ne pourra apprécier les performances de Pechiney, dépecé par le groupe Alcan, ni celles d'Arcelor, privatisé en 2005 et finalement naufragé par Mittal en 2013. Ce que la France ne produit plus, elle l'achète à l'étranger : belles économies ! Nul n'ignore les splendides résultats de la privatisation des autoroutes en 2006 : hausse constante des péages et croissance substantielle des profits presque entièrement distribués en dividendes. Nul n'ignore les conditions opaques et scandaleuses dans lesquelles l'aéroport de Toulouse-Montaudou a été vendu à des Chinois qui ont empoché de gros dividendes avant de mettre leurs parts en vente.

L'argument de la dette publique ne tient pas plus que celui du financement de la « start up nation ». François Fillon, François Hollande et Emmanuel Macron oublient toujours de dire qu'un Etat ne paie jamais ses dettes - mais seulement les intérêts d'une dette publique qu'il peut faire rouler à l'infini - et

qu'une pépinière de jeunes pousses ne compense pas la perte de secteurs stratégiques. Car tel est bien le point décisif : le partage entre le secteur public et le secteur privé ne doit pas relever de choix financiers - et des pactes de corruptions qui peuvent être conclus - mais de décisions politiques fondées sur la protection et la promotion des intérêts nationaux, tant économiques que géopolitiques.



La nationalisation est une appropriation collective par le moyen de l'État. Elle rend tous les citoyens français propriétaires des entreprises nationales - qui peuvent mettre en place des systèmes de participation de leur personnel et des usagers. Il faut appliquer le principe édicté par le Préambule de 1946 : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

La nationalisation des secteurs stratégiques - à commencer par le crédit - permet de les rendre inaliénables, de constituer un ensemble cohérent de services publics et de mobiliser l'ensemble du secteur public en vue du développement de l'économie nationale. Ce développement doit être soigneusement planifié afin de réussir une transition écologique aujourd'hui bloquée par la logique du profit. Qu'on ne crie pas au collectivisme ! La planification et la nationalisation des secteurs-clés donneront au secteur privé un cadre économique stable, fortement protégé, favorable à l'innovation.

Toute privatisation est une dépossession que chacun doit ressentir comme telle : on nous vole nos aéroports, nos forêts, nos barrages... fabriqués, entretenus, préservés avec nos impôts ; on détruit l'économie nationale et du même coup on appauvrit les Français. À l'heure où le « souverainisme » de droite renvoie aux calendes grecques la reconquête de la souveraineté monétaire, il est nécessaire de rappeler que la souveraineté de la nation implique la reconstitution d'un vaste secteur public et nationalisé, qui pourra inspirer les nations européennes soucieuses de développement économique, social et écologique concerté.

Bertrand RENOUVIN

(1) Cf. le livre de Laurent Izard, *La France vendue à la découpe*, Editions L'artilleur, 2018.